



L'an deux mille vingt, le trente-un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bidache dûment convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel DALLEMANE, Maire.

Date de convocation le :  
Vendredi 24 Janvier 2020.

Etaient présents : M. DALLEMANE Michel, Mme HOUET Muriel, M. SAINT-MARTIN Jean, M COHÉRE Lucien, M. LASSERRE Jean-François, M. CALLIAN Remy, Mmes HALM Anne, Mme HARISPURE Elodie, Mme DACHARY Sabine, Mme ROBERT Véronique et M. PÉTRISSANS Régis.

Etaient absents : Mme LATAILLADE Emilie, M. PETRISSANS Christian, Mme CANDERATZ Catherine et M. AMIANO Nicolas.

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :  
EXERCICE : 15.  
PRÉSENTS : 11.  
VOTANTS : 14.

Procuration : M. PÉTRISSANS Christian à M. LASSERRE Jean-François, Mme CANDERATZ Catherine à M. DALLEMANE Michel et M. AMIANO Nicolas à M. CALLIAN Rémy.

Secrétaire de séance : Mme HOUET Muriel.

Objet :

**Demande de subvention – DRAC Nouvelle Aquitaine – Chemin de croix**

*Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
03/02/2020*

*Formalités de publicité  
effectuées le 07/02/2020*

*Pour copie certifiée  
conforme à l'original.  
A Bidache,*

*Le Maire,*

Suite à la visite de Mme Mano CURUTCHARRY, conservatrice déléguée pour les antiquités et objets d'art 64 Pays Basque - arrondissement de Bayonne, il est nécessaire de reprendre la délibération. En effet, M. THOUIN n'a pas à intervenir sur ce dossier. Seule Mme Mano CURUTCHARRY assurera la surveillance du chantier.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de restauration et présentation du chemin de croix, peint de 1936 à 1941 par René-Marie Castaing et son frère Jacques.

Cet objet mobilier est protégé au titre des Monuments Historiques depuis 1988 ; il n'est pas classé Monument Historique, mais inscrit Monument Historique.

A ce titre, la restauration de ces œuvres est soumise à autorisation de La CRMH-Drac Nouvelle Aquitaine, site Bordeaux. Cette autorisation peut être accompagnée d'une subvention.

La mise en lumière et la signalétique sont deux domaines ne pouvant être aidés financièrement par la DRAC-CRMH (dépenses évaluées environ à 15 000,00 € HT).

Ce nouveau devis prend en compte l'état des lieux / constat précédemment fourni (2 740 € HT) mais également l'établissement d'un protocole d'intervention détaillé pour les 14 stations de chemins de croix (nettoyage, compléter raclures, ...).

En plus du constat et des travaux de restauration, il est inclus la mission de rédaction d'un rapport de restauration avec des photographies des stations avant, pendant et après la restauration accompagnées d'explications détaillées.

Ce rapport sera transmis à Mme Mano CURUTCHARRY, la Commune, l'affectataire, les MH à Bordeaux ainsi que la médiathèque de l'architecture et du patrimoine.

Au moment du dépôt des 14 stations restaurées, Mme Mano CURUTCHARRY sera être présente.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la DRAC pour une demande de subvention.

Il va également étudier la possibilité de demander une aide aussi auprès du Département et de la Région (où il sera ajouté les dépenses concernant le projet de mise en lumière).

Coût estimatif du projet

Nature des dépenses	Montant (H.T.) en €
Constat avec diagnostic	840,00 €
Travaux de restauration	25 340,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 180,00 €</b>

Plan financement

Montant subventionnable du projet	Montant (H.T.) en €	%
Montant de subvention sollicitée :	7 850,00 €	30 %
Part du porteur du projet (autofinancement)	18 330,00 €	70 %
<b>TOTAL</b>	<b>26 180,00 €</b>	<b>100 %</b>

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**DONNE** un avis favorable à la réalisation du projet ;

**SOLLICITE** une subvention à la DRAC Nouvelle-Aquitaine ;

**PRÉCISE** que sans l'octroi de subventions les travaux ne pourront être réalisés.

**Adopté à l'unanimité des membres votants.**

**Michel DALLEMANE**  
**Maire de Bidache**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le programme d'actions 2020 pour la forêt présenté par l'Office National des Forêts.

Une partie des travaux pourrait bénéficier d'aides du Conseil Régional et du Conseil Départemental :

	Surface (en ha)	Coût total HT	Montant total subvention Conseil Départemental et Conseil Régional
Dépressage parcelle 20	3,5	6 122,66 €	1 400,00 €
Dégagement parcelle 11	2	3 530,46 €	640,00 €
<b>Total</b>	<b>5,5 ha</b>	<b>9 653,12 €</b>	<b>2 040,00 €</b>

Objet :

**Demande de subvention – ONF - Programmation 2020 – Conseil Départemental – Conseil Régional**

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**DÉCIDE** de réaliser ce projet, sous réserve de l'obtention du financement du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;

**SOLLICITE** une subvention du Conseil Régional et du Conseil Départemental, à hauteur de 40 % du montant HT sur barèmes ;

**S'ENGAGE** à voter sa part d'autofinancement ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document et acte relatifs à ce projet.

**Adopté à l'unanimité des membres votants.**

*Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
03/02/2020*

*Formalités de publicité  
effectuées le 07/02/2020*

*Pour copie certifiée  
conforme à l'original.  
A Bidache,*

*Le Maire,*

**Michel DALLEMANE  
Maire de Bidache**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Etat pour financer les travaux de réfection sur la voirie communale suite aux dégradations provoquées par les fortes inondations du vendredi 13 décembre 2019 dans le cadre d'une demande de dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques.

Coût estimatif du projet

Nature des dépenses	Montant (H.T.) en €
Travaux renforcement talus Chemin Bidau	6 736,90 €
Enrochement Tailleurs de Pierre	27 791,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 527,90 €</b>

Objet :

**Demande de dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques**

Plan financement

Montant subventionnable du projet	Montant (H.T.) en €	%
Montant de subvention sollicité :	12 085,00 €	35 %
Part du porteur du projet (autofinancement)	22 442,90 €	65 %
<b>TOTAL</b>	<b>34 527,90 €</b>	<b>100 %</b>

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**ADOPTE** la remise en état des voies et réseaux dégradés ;

**ADOPTE** le plan prévisionnel de financement de l'opération ;

**SOLLICITE** à l'Etat une dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques.

**Adopté à l'unanimité des membres votants.**

*Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
03/02/2020*

*Formalités de publicité  
effectuées le 07/02/2020*

*Pour copie certifiée conforme à  
l'original.  
A Bidache,*

*Le Maire,*

**Michel DALLEMANE  
Maire de Bidache**

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet d'aménagement du centre bourg. La Commune finalise actuellement la 1<sup>ère</sup> tranche (côte pilori et chemin de l'église). Il reste la 2<sup>nde</sup> tranche, allée corisande, qui mène au château de Gramont et aux différents commerces de proximité.

Il s'agit de retrouver des aménagements de voirie qualitatifs, hiérarchisés, avec la fin de la prédominance de l'usage du véhicule, et le retour à des zones partagées piétons/voitures. Les agencements ainsi projetés contribueront à la revalorisation générale du patrimoine du centre bourg historique ainsi que des commerces avoisinants (boulangerie, esthéticienne, auto-école, pressing, ...).

Objet :

**Demande de subvention – DETR 2020 – Aménagement du centre-bourg – 2<sup>nde</sup> tranche**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'Etat pour une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Coût estimatif du projet

Nature des dépenses	Montant (H.T.) en €
Voie Double Sens	80 752,00 €
Traversée Chaussée	42 628,00 €
Stationnement	46 650,00 €
Trottoir	18 563,00 €
Chemin Piétonnier	7 655,00 €
Accès Riverains	30 115,00 €
Rampe PMR	3 904,00 €
Espaces Verts	35 208,00 €
Bordures	53 200,00 €
Mobilier urbain	20 000,00 €
Mise en lumière éclairage	18 000,00 €
Maîtrise d'oeuvre	43 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>399 875,00 €</b>

Plan financement

Montant subventionnable du projet	Montant (H.T.) en €	%
Montant de subvention sollicitée :	139 956,25 €	35 %
Montant des autres aides sollicitées :		
CD 64	119 962,50	30 %
Ministère de l'Intérieur	30 000,00 €	7,50 %
Part du porteur du projet (autofinancement)	109 956,25 €	27,50 %
<b>TOTAL</b>	<b>399 875,00 €</b>	<b>100 %</b>

*Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
03/02/2020*

*Formalités de publicité  
effectuées le 07/02/2020*

*Pour copie certifiée conforme à  
l'original.  
A Bidache,*

*Le Maire,*



SEANCE DU VENDREDI 31 JANVIER 2020

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**DONNE** un avis favorable à la réalisation du projet ;

**SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

**PRÉCISE** que sans l'octroi de subventions les travaux ne pourront être réalisés.

**Adopté à l'unanimité des membres votants.**

**Michel DALLEMANE**  
**Maire de Bidache**

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet d'aménagement du centre bourg. La Commune réalise actuellement la 1<sup>ère</sup> tranche (côte pilori et chemin de l'église). Il reste la 2<sup>ème</sup> tranche, allée corisande, qui mène au château de Gramont et aux différents commerces de proximité.

Il s'agit de retrouver des aménagements de voirie qualitatifs, hiérarchisés, avec la fin de la prédominance de l'usage du véhicule, et le retour à des zones partagées piétons/voitures. Les agencements ainsi projetés contribueront à la revalorisation générale du patrimoine du centre bourg historique ainsi que des commerces avoisinants (boulangerie, esthétique, auto-école, pressing, ...).

Objet :

**Demande de subvention – Conseil Départemental 64 : Appel à projets 2020 en faveur de projets structurants à destination des communes Aménagement centre bourg – 2<sup>ème</sup> tranche**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental 64 pour une demande de subvention au titre de l'Appel à projets 2020 en faveur de projets structurants à destination des communes. Le Département devrait également apporter son soutien pour les travaux concernant la voirie départementale de ce projet.

Coût estimatif du projet

Nature des dépenses	Montant (H.T.) en €
Voie Double Sens	80 752,00 €
Traversée Chaussée	42 628,00 €
Stationnement	46 650,00 €
Trottoir	18 563,00 €
Chemin Piétonnier	7 655,00 €
Accès Riverains	30 115,00 €
Rampe PMR	3 904,00 €
Espaces Verts	35 208,00 €
Bordures	53 200,00 €
Mobilier urbain	20 000,00 €
Mise en lumière éclairage	18 000,00 €
Maîtrise d'oeuvre	43 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>399 875,00 €</b>

Plan financement

Montant subventionnable du projet	Montant (H.T.) en €	%
Montant de subvention sollicitée :	119 962,50 €	30 %
Montant des autres aides sollicitées :		
DETR 2020	139 956,25 €	35 %
Ministère de l'Intérieur	30 000,00 €	7,50 %
Part du porteur du projet (autofinancement)	109 956,25 €	27,50 %
<b>TOTAL</b>	<b>399 875,00 €</b>	<b>100 %</b>

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
03/02/2020

Formalités de publicité  
effectuées le 07/02/2020

Pour copie certifiée conforme  
à l'original.  
A Bidache,

Le Maire,



SEANCE DU VENDREDI 31 JANVIER 2020

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**DONNE** un avis favorable à la réalisation du projet ;

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à projets 2020 en faveur de projets structurants à destination des communes ;

**PRÉCISE** que sans l'octroi de subventions les travaux ne pourront être réalisés.

**Adopté à l'unanimité des membres votants.**

**Michel DALLEMANE**  
**Maire de Bidache**

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de Création d'un Pôle Social dans le cadre de la politique des Maisons France Service.

Dans le cadre du maintien de services sociaux en milieu rural, la commune de Bidache prévoit de créer un pôle social au sein des bâtiments de l'ancien collège (1<sup>er</sup> étage).

Afin de répondre aux exigences de sécurité et d'accessibilité, ce pôle social sera doté de 2 bureaux, de 2 salles d'attente, de sanitaires, d'une cuisine et d'un ascenseur.

Il sera ainsi possible de recevoir les assistantes sociales, les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), le service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD), la mutualité agricole, le conciliateur de justice, la mission locale avenir jeune, la psychologue de l'hôpital de Bayonne, ...

L'ensemble de ces services est déjà présent sur la Commune de Bidache mais ne dispose pas d'un équipement adapté et indépendant.

Objet :

**Demande de subvention – Conseil Départemental 64 : Appel à projets 2020 en faveur de projets structurants à destination des communes - Création d'un Pôle Social dans le cadre de la politique des Maisons France Service**

De plus, la Commune a candidaté pour se doter d'une Maison France Services sur le territoire qui pourrait être accueillie au sein de ce pôle social. Ainsi, d'autres services viendront compléter l'ensemble (Bureau des finances publiques, CAF, ...). La Commune de Bardos s'est également portée candidate. Il faut répondre à certains critères : 9 services au même endroit, ouvert 24h / semaine et 2 animateurs par semaine. L'Etat a développé ce projet mais avec peu d'appui financier. Il compte sur les intercommunalités. Ces derniers devraient donc participer fortement à leur fonctionnement. Suite à une réunion avec le sous-préfet, il a été suggéré de diviser ces services entre 2 communes. Bardos a une antenne du CIAS à Bardos et Bidache bénéficie de nombreuses permanences (assistantes sociales, conciliateur, ...). Le Maire de Bidache ne désire pas perdre ces acquis.

En outre, la Commune a candidaté pour accueillir une antenne de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) qui connaît une réforme actuellement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental 64 pour une demande de subvention au titre de l'Appel à projets 2020 en faveur de projets structurants à destination des communes.

Coût estimatif du projet

Nature des dépenses	Montant (H.T.) en €
Parties communes / VRD	229 407,00 €
Sanitaires	15 007,00 €
Bureaux	29 074,00 €
Ascenseur	60 000,00 €
Frais maîtrise d'œuvre	33 348,00 €

*Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
03/02/2020*

*Formalités de publicité  
effectuées le 07/02/2020*

*Pour copie certifiée conforme à  
l'original.  
A Bidache,*

*Le Maire,*

Frais divers	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>369 836,00 €</b>

Plan financement

Montant subventionnable du projet	Montant (H.T.) en €	%
Montant de subvention sollicitée :	110 000,00 €	29,74 %
Montant des autres aides sollicitées :		
DETR	110 000,00 €	29,74 %
CAPB	60 000,00 €	16,22 %
Part du porteur du projet (autofinancement)	89 836,00 €	24,30 %
<b>TOTAL</b>	<b>369 836,00 €</b>	<b>100 %</b>

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**DONNE** un avis favorable à la réalisation du projet ;

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental 64 dans le cadre des Appels à projets 2020 en faveur de projets structurants à destination des communes;

**PRÉCISE** que sans l'octroi de subventions les travaux ne pourront être réalisés.

**Adopté à l'unanimité des membres votants.**

**Michel DALLEMANE**  
**Maire de Bidache**

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de réaménagement en école de l'ancien collège de Bidache.

Monsieur le Maire a fait appel aux services du CAUE ainsi qu'à ceux d'un économiste, M. OSTARENA de la société BETIKO.

Pour préparer les scénarios, Mme OLMOS du CAUE a consulté la Directrice de l'Ecole.

Les élus ont opté pour un scénario dont vous trouverez le détail financier en annexe avec le plan.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental 64 pour une demande de subvention au titre de l'Appel à projets 2020 en faveur de projets structurants à destination des communes.

Objet :

**Demande de subvention – Conseil Départemental 64 : Appel à projets 2020 en faveur de projets structurants à destination des communes - Projet de Groupe Scolaire**

Coût estimatif du projet

Nature des dépenses	Montant (H.T.) en €
Ecole Maternelle	449 100,00 €
Ecole Elémentaire	616 400,00 €
Communs (dont ascenseur)	228 080,00 €
Coûts annexes (faisabilité, maîtrise d'œuvre, contrôle technique, étude de sol)	182 520,46 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 476 100,46 €</b>

Plan financement

Montant subventionnable du projet	Montant (H.T.) en €	%
Montant de subvention sollicité	442 830,14	30 %
Montant des autres aides sollicitées : DETR 2018	240 00,00 € (30% - plafond 800 000,00 €)	16,26 %
Part du porteur du projet (autofinancement)	793 270,32 €	53,74 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 476 100,46 €</b>	<b>100 %</b>

*Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le 03/02/2020*

*Formalités de publicité  
effectuées le 07/02/2020*

*Pour copie certifiée conforme à  
l'original.  
A Bidache,*

*Le Maire,*



SEANCE DU VENDREDI 31 JANVIER 2020

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**DONNE** un avis favorable à la réalisation du projet ;

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental 64 dans le cadre des Appels à projets 2020 en faveur de projets structurants à destination des communes;

**PRÉCISE** que sans l'octroi de subventions les travaux ne pourront être réalisés.

**Adopté à l'unanimité des membres votants.**

**Michel DALLEMANE**  
**Maire de Bidache**

Afin d'assurer le financement de l'acquisition du tracteur Agridis – Case C95 avec chargeur STOLL (garanti 3 ans), il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 54 120,00 € avec un taux d'intérêts de 0,99 %.

Il y aura 7 échéances au début de chaque année civile. La 1<sup>ère</sup> sera de 7 549,74 € (janvier 2020) et les suivantes 8 042,232 €.

**Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**DÉCIDE :**

**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Montant du contrat de prêt : 54 120,00 EUR.

Taux d'intérêts : 0,99 %.

Durée du contrat de prêt : 7 ans.

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Objet :

**Achat tracteur  
Agridis – Case C95  
avec chargeur  
STOLL (garanti 3  
ans). – Demande de  
financement Agilor**

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus.

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

**Adopté à la majorité des membres votants.  
(Non-participation de Mme HOUET).**

**Michel DALLEMANE  
Maire de Bidache**

*Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le 03/02/2020*

*Formalités de publicité  
effectuées le 07/02/2020*

*Pour copie certifiée conforme à  
l'original.  
A Bidache,*

*Le Maire,*



Monsieur le Maire revient sur la proposition de rétrocéder les espaces communs du lotissement Verno à Bidache.

Il est en effet demandé à la Commune de devenir propriétaire des parcelles du lotissement verno ; ce qui comprendrait la voirie, les réseaux et les espaces verts. Toutefois, les réseaux d'eau et d'assainissement seront gérés par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

L'ensemble des parcelles est vendue et il ne reste une maison à construire qui a obtenu le permis de construire récemment.

Les élus préfèrent attendre que l'ensemble des maisons soit construit.

Objet :

**Rétrocession de la  
voirie, des réseaux  
et des espaces verts  
- Lotissement  
Verno**

Certains colotis ont construit des clôtures avec parpaing ne respectant pas les règles d'urbanisme.

**Michel DALLEMANE  
Maire de Bidache**

La Commune de Bidache a reçu le 11/12/2019 une lettre recommandée avec accusé de réception de Mme ROCCA et M TINOCCO, titulaires d'un bail commercial au sein du centre commercial du foirail, précisant leur demande de résilier prématurément ledit bail en raison de l'impossibilité de continuer leur activité de bar à vins – tapas l'hiver et de transférer le droit au bail à Mme ROSINA Alexandrine. Un nouveau courrier de ce jour a confirmé cette demande, sans préciser la date de demande de transfert de bail.

Mme ROSINA Alexandrine a apporté cette semaine un projet détaillant les travaux envisagés pour exercer une activité de restauration rapide.

Les élus devront se prononcer pour faire un avenant au bail initial qui précise cette nouvelle activité ainsi que le nouveau titulaire.

Objet :

**Transfert du Bail  
Commercial de la  
Boutique « Atelier du  
Terroir »**

Le Maire va demander un rdv pour avoir davantage de précisions sur le sujet. Actuellement, le Maire a eu 3 demandes dont celle écrite de Mme ROSINA.

Aussi, la décision sera soumise au prochain conseil.

**Michel DALLEMANE  
Maire de Bidache**



L'an deux mille vingt, le trente-un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bidache dûment convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel DALLEMANE, Maire.

Date de convocation le :  
Vendredi 24 Janvier 2020.

Etaient présents : M. DALLEMANE Michel, Mme HOUET Muriel, M. SAINT-MARTIN Jean, M COHÉRE Lucien, M. LASSERRE Jean-François, M. CALLIAN Remy, Mmes HALM Anne, Mme HARISPURE Elodie, Mme DACHARY Sabine, Mme LATAILLADE Emilie, Mme ROBERT Véronique et M. PÉTRISSANS Régis.

Etaient absents : M. PETRISSANS Christian, Mme CANDERATZ Catherine et M. AMIANO Nicolas.

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :  
EXERCICE : 15.  
PRÉSENTS : 12.  
VOTANTS : 15.

Procuration : M. PÉTRISSANS Christian à M. LASSERRE Jean-François, Mme CANDERATZ Catherine à M. DALLEMANE Michel et M. AMIANO Nicolas à M. CALLIAN Rémy.

Secrétaire de séance : Mme HOUET Muriel.

La Commune de Bidache a reçu le 20/11/2019 par huissier de Mme Maider HARISPOURE, titulaire d'un bail commercial au sein du centre commercial du foirail, précisant sa demande de résilier prématurément en respectant le délai de préavis de 6 mois.

Toutefois, elle a trouvé une personne intéressée pour reprendre le droit au bail à partir du 1<sup>er</sup> mai 2020.

Par conséquent, Mme Maider HARISPOURE aimerait transférer le droit au bail à la date du 1<sup>er</sup> mai 2020 pour une activité d'esthéticienne. Il y aura ainsi un avenant au bail initial pour modifier le titulaire.

**Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

Objet :

**Transfert du Bail  
Commercial du  
Cabinet  
Esthéticienne**

**DÉCIDE** d'accepter la demande de résiliation prématurée du bail commercial Mme Maider HARISPOURE, qu'elle occupait depuis le 20 mars 2014 pour son activité « d'esthéticienne » à la date du 1<sup>er</sup> mai 2020 ;

**DÉCIDE** d'accepter la demande de transfert à Mme CHILINDRON Marie-André à la date du 1<sup>er</sup> mai 2020 pour une activité d'esthéticienne.

**Adopté à l'unanimité des membres votants.**

**Michel DALLEMANE  
Maire de Bidache**

*Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le 03/02/2020*

*Formalités de publicité  
effectuées le 07/02/2020*

*Pour copie certifiée conforme à  
l'original.  
A Bidache,*

*Le Maire,*

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention exceptionnelle de l'Association « Anciens Combattants ».

Cette association aimerait organiser une sortie au mois de mai. Pour les réservations, elle aimerait avoir une réponse avant l'étude du budget primitif dont le vote est prévu après les élections municipales (avril 2020).

Ce projet a été évoqué lors de leur assemblée générale de vendredi dernier.

Pour cette action, l'association demande une subvention de 450 €.

Objet :

**Demande de subvention – Association « Anciens Combattants »**

**Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 450 € à l'Association « Anciens combattants » ;

**VOTE** les crédits correspondants qui seront inscrits en dépenses de fonctionnement.

**Adopté à l'unanimité des membres votants.**

**Michel DALLEMANE**  
**Maire de Bidache**

*Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
03/02/2020*

*Formalités de publicité  
effectuées le 07/02/2020*

*Pour copie certifiée conforme  
à l'original.  
A Bidache,*

*Le Maire,*

Récapitulatif des délibérations de la séance du Vendredi 31 Janvier 2020 :

- N°01-2020 : Demande de subvention – DRAC Nouvelle Aquitaine – Chemin de croix ;
- N°02-2020 : Demande de subvention - Programmation 2020 – Conseil Départemental – Conseil Régional ;
- N°03-2020 : Demande de dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques ;
- N°04-2020 : Demande de subvention – Région - DETR 2020 – Aménagement du centre-bourg – 2<sup>nd</sup>e tranche ;
- N°05-2020 : Demande de subvention – Conseil Départemental 64 : Appel à projets 2020 en faveur de projets structurants à destination des communes – Aménagement centre bourg - 2<sup>ème</sup> tranche ;
- N°06-2020 : Demande de subvention – Conseil Départemental 64 : Appel à projets 2020 en faveur de projets structurants à destination des communes - Projet Groupe scolaire ;
- N°07-2020 : Demande de subvention – Conseil Départemental 64 : Appel à projets 2020 en faveur de projets structurants à destination des communes Pôle social ;
- N°08-2020 : Achat tracteur Agridis – Case C95 avec chargeur STOLL (garanti 3 ans). – Demande de financement Agilor ;
- Rétrocession de la voirie, des réseaux et des espaces verts - Lotissement Verno ;
- Transfert du Bail Commercial de la Boutique « Atelier du Terroir » ;
- N°09-2020 : Transfert du Bail Commercial du Cabinet Esthéticienne ;
- N°10-2020 : Demande de subvention « Anciens Combattants ».

Séance levée à 22h00.

**Michel DALLEMANE**  
**Maire de Bidache**

**Questions diverses :**

- Concernant la réparation des menuiseries de la boulangerie suite à une effraction de décembre dernier, il faut demander aux sociétés d'intervenir au plus vite. Le boulanger est perturbé dans son activité par le non fonctionnement de l'une des portes intérieures entre la boutique et la salle de travail. Mme HOUET suggère de laisser un délai d'intervention aux professionnels ; et si le délai est dépassé, la Commune serait désengagée et pourrait effectuer les travaux en régie ;

- M. COHÉRE a pris des photographies des containers installés à ce jour sur le territoire communal. Avec le Maire, il porte une attention particulière sur chaque installation pour vérifier que chaque container soit installé au meilleur endroit.

Pour expliquer le fonctionnement et distribuer les badges, la CAPB va organiser des réunions. Elle propose 2 réunions en semaine du 14/04 et 2 réunions la semaine du 20/04 dont 1 en journée (10h et 15h) et 1 en soirée chaque semaine.

(Toutefois, la semaine du 20/04 la salle des fêtes (préparation exposition des 7 arts) n'est pas disponible. Une autre semaine est à l'étude) ;

- Le projet d'installation de la fibre se poursuit. C'est un réseau complètement autonome de l'installation actuelle. Pour cela, ils ont besoin d'un local. Il a été suggéré de le mettre à proximité du garage.

De plus, ils auront besoin de l'adressage à jour qui est en train de se finaliser avec l'appui technique de la CAPB ;

- Suite à une proposition du Conseil Départemental 64, la Commune a candidaté pour un projet d'appui technique et financier sur les ouvrages d'art communaux ;

- Le SAMU 64 du Centre Hospitalier de la Côte Basque a un projet Helinet pour permettre la pose des hélicoptères d'urgence sur le terrain de football la nuit. Il sera possible de bénéficier d'un appui financier pour cet investissement (éclairage adapté, caméra de sécurité, ...). Le Maire a un rdv le 12/02 pour évoquer plus en détails le projet ;

- La SAUR a communiqué son rapport sur l'épandage des stations d'épuration pour 2019 ;

- Mme HOUET a lu un courrier d'une administrée à propos de la taille d'arbres à proximité de sa maison située allée des vignes ;

- Les travaux de réfection des appartements de la Maison Lambert se poursuivent. Il y aura quelques travaux supplémentaires, notamment la mise aux normes PMR de la salle de bain du rez-de-chaussée ;

- Le pôle territorial a organisé une réunion sur les parcours patrimoniaux. Il projette d'installer un marquage au sol pour mettre en avant un circuit stratégique ;

- Le Maire a été aux Assemblées Générales de différentes associations, dont celle de la gymnastique (qui aurait besoin de quelques adhérents supplémentaires), de Bidache Culture (avec son projet de contes trilingues – une version audio va voir le jour - a besoin de bénévoles) ainsi que Mosaïque (qui a fait des bénéficiés et continue ses spectacles historiques ainsi que la chasse aux œufs). Il y

aura celle du Club Gramontois le 08/02 ;

- Mme HALM a assisté à une réunion à propos de la PASSEM qui se déroulera du 30 avril au 3 mai. La course passera à Bidache autour de 6h du matin le 3 mai. Il pourrait être proposé d'offrir le café. Il est possible de se greffer sur d'autres lieux de passage (soirée à Arthous par exemple). Elle a transmis cette information aux enseignantes d'occitan-gascon de l'École primaire et du Collège ;

- NADAU réalise un concert à la salle des fêtes de Bidache le 7 mai avec le Collège et l'Association Grain à Moudre ;

- Les travaux de réfection des abattoirs communaux sont en cours. Il y a un potentiel important pour un projet en face de ces bâtiments ;

- Le Collège a développé une section de rugby et a demandé à bénéficier du terrain de football. Le Président du foot et le Maire ont donné leur accord que si le terrain était préservé. Or, le professeur de sport l'a utilisé en temps humide et le terrain en a souffert. Une réunion a été organisée. Le professeur s'est engagé à respecter les prescriptions du Président du foot. Le Maire s'est engagé à refaire la partie fond du terrain ;

- M. COHÉRÉ a été aux vœux de Sames et de Came. Lors de ces cérémonies, il a aperçu les élus positionnés derrière le Maire lors des discours et suggère de faire de même chez nous ;

- Les travaux d'aménagement du centre bourg sont bientôt achevés. Le sens unique a été mis en place. Il est nécessaire de mettre en place un arrêté pour formaliser ce sens unique.

Le coffret électrique pour le branchement des bornes amovibles a été installé et n'ai pas protégé des intempéries. Ce coffret a été installé par un électricien à la demande de Castillon, en dehors du marché public. Le maitre d'œuvre doit vérifier si l'installation est correcte ;

- La prochaine réunion du Conseil Municipal sera le 21/02/2020 pour présenter le Compte Administratif 2019.

Séance levée à 22h.

**Michel DALLEMANE**  
**Maire de Bidache**